Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education Question n° 338 de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF: DEEENS2014011

Signataire: EVB/SS/CM

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2014

RAPPORTEUR: Mériem DERKAOUI

OBJET : Subvention aux écoles élémentaires pour le noël des enfants.

EXPOSE:

Afin de permettre aux écoles d'effectuer des dépenses pour Noël, une dotation de 1,07 euro par enfant est budgétée forfaitairement et sur la base des effectifs de la rentrée de septembre, une subvention est attribuée à chaque coopérative scolaire.

Chaque école devra fournir le bilan de l'utilisation de ces fonds. Elle pourra offrir des livres ou des jeux aux enfants ou les inviter à une séance récréative, à des sorties, spectacle etc, durant la période des fêtes de Noël (décembre/janvier).

Pour 2013, la dépense était de 5 508 euros.

Pour 2014, il est proposé un montant de 5 699 euros.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder cette subvention aux coopératives des écoles élémentaires de la commune.

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE	FRANCAISE
Liberté-Egalit	é-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant : Le Conseil Municipal :49 SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents :..... 37

DU 27 NOVEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS:

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nourredine, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS:

Mme VALLY Sophie Représentée par : M. KAMALA Kilani Mme TLILI Leïla Représentée par : M. KARMAN Jean-Jacques Mme MARINO Danielle Représentée par : M. TLILI Mohamed Fathi Mme MILLA Josiane Représentée par : Mme MBONDO Thérèse Mme SIGNATE Rouguy Représentée par : M. KARROUMI Sofienne Mme REDOUANE Wassila Représentée par : M. CHIBAH Salah Mme FAGARD Alice Représentée par : M. BENKHELOUF Boualem Mme PEJOUX Claudine Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG Maria

M. RACHEDI Hakim

Mme VIGEANT Claire

Mme LENOURY Nadia

Représentée par : M. BIDAL Damien

ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330 M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°330 Mme ALVES Presilya partie à la question n°332

Secrétaire de séance : Mine RABAH Hana

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF: DEEENS2014011

Signataire: EVB/SS/CM

OBJET : Subvention aux écoles élémentaires pour le noël des enfants.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision n° 118 du 14 août 2009 mettant fin à la régie d'avances pour les noël des enfants

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir cette prestation sous forme de subvention,

A l'unanimité.

DELIBERE:

DECIDE d'allouer une subvention annuelle au profit des coopératives scolaires d'Aubervilliers pour le Noël des enfants calculée sur la base de 1,07 euro par enfant sur les effectifs de la rentrée scolaire.

Ces sommes seront versées sur les coopératives des écoles élémentaires de la Ville conformément au tableau joint en annexe.

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :

Service	Chapitre	Article	Fonction
303	65	65738	212

pour un montant total de 5 699 euros.

Recu en préfecture le : 28/11/2014

Publié le : 28/11/2014

Certifié exécutoire le : 28/11/2014

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG